

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 07.03.2025

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 08.03.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit** VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831**UFI:** AF11-G0P5-2003-VVRE**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Emploi de la substance / de la préparation Produit d'entretien**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :****Alfred Kärcher SE & Co. KG**

Alfred-Kärcher-Str. 28-40

D - 71364 Winnenden

Tel.: +49-7195-14-0

Kärcher N.V.

Boomsesteenweg 939

BE - 2610 Wilrijk (Antwerpen)

Tel.: +32-3-3400-711

Internet: www.karcher.com**Service chargé des renseignements :**

Regulatory Affairs

Tel.: +49-7195-14-0

productsafety.management.de@karcher.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre Antipoisons

(+32) 070 245 245

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident

appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada : 1-800-424-9300

hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS05

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Aminosiloxane

· Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

541-02-6 | decamethylcyclopentasiloxane

· vPvB:

541-02-6 | decamethylcyclopentasiloxane

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

541-02-6 | decamethylcyclopentasiloxane

Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description : Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants dangereux:

CAS: 5131-66-8 EINECS: 225-878-4 Numéro index: 603-052-00-8 Reg.nr.: 01-2119475527-28-XXXX	éther monobutylique du propylène-glycol ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
---	--	------

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831

(suite de la page 2)		
CAS: 71750-79-3 Numéro CE: 615-336-9	Aminosiloxane Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315	≥3-<5%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 541-02-6 EINECS: 208-764-9 Reg.nr.: 01-2119511367-43-0000	decamethylcyclopentasiloxane Substance vPvB non classée. Substance PBT non classée. Substance identifiée comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien (II).	≥0,1-≤1%
SVHC		
541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane		
Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
 - après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
 - après ingestion :
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:
CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 5.3 Conseils aux pompiers
- Équipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
- Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit **VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d’urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l’environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).
- **6.4 Référence à d’autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d’un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** néant
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :	
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
VL	Valeur momentané: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm
· PNEC	
541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane	
PNEC	10 mg/l (STP) (Assessment factor: 100)
PNEC sediment	11 mg/kg (freshwater) (Assessment factor: 10) 1,1 mg/kg (marine water) (Assessment factor: 100)
PNEC soil	2,54 mg/kg (Assessment factor: 50)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831

(suite de la page 4)	
PNEC aqua	0,0012 mg/l (freshwater) (Assessment factor: 10) 0,00012 mg/l (marine water) (Assessment factor: 100)

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Protection respiratoire : Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains : Non nécessaire.
- Matériau des gants Non nécessaire.
- Temps de pénétration du matériau des gants Non nécessaire.
- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- Indications générales.
- État physique Liquide
- Couleur : orange
- Odeur : spécifique au produit
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion : 0 °C
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition non déterminé
- Inflammabilité Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- inférieure : Non déterminé.
- supérieure : Non déterminé.
- Point d'éclair non applicable
- Température d'inflammation : pas applicable
- Température de décomposition : Non déterminé.
- pH à 20 °C 3,5
- valeur du pH 1 %: 6-8
- Viscosité :
- Viscosité cinématique Non déterminé.
- dynamique à 20 °C: 3 mPas
- Solubilité
- l'eau : entièrement miscible
- Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
- Pression de vapeur : Non déterminé.
- Densité et/ou densité relative
- Densité à 20 °C: 0,997 g/cm³

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831

(suite de la page 5)

· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Densité de vapeur relative	Non déterminé.
· Caractéristiques des particules	Non applicable.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831

(suite de la page 6)

- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol		
Oral	LD50	3300 mg/kg (Rat)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
Oral	LD50	2410 mg/kg (souris) (OECD 401)
Dermique	LD50	2764 mg/kg (can)
541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane		
Dermique	LD50	>15000 mg/kg (Rat)
Inhalatoire	DL50	>5000 mg/kg (Rat)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien		
541-02-6	decamethylcyclopentasiloxane	Liste II
540-97-6	Dodecamethylcyclohexasiloxane	Liste II
556-67-2	octaméthylcyclotétrasiloxane	Liste II

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :	
5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol	
LC50/96 h	560-1000 mg/l (fish)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
LC50/96 h	1300 mg/l (Lepomis macrochirus)
EC10/16 h	1170 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/24 h	2850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)
NOEC	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Degré d'élimination :	
5131-66-8 éther monobutylique du propylène-glycol	
OECD 301E	90 % (28 d)
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	
OECD 301C	80-90 % (28 d)
OECD 301E	>70 % (28 d)
OECD 302B	100 % (28 d)
541-02-6 decamethylcyclopentasiloxane	
OECD 310	0,14 % (28 d)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:	
541-02-6	decamethylcyclopentasiloxane
· vPvB:	
541-02-6	decamethylcyclopentasiloxane

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.
Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831

(suite de la page 8)

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation :
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Catalogue européen des déchets

20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses
-----------	---
- Emballages non nettoyés :
- Recommandation :
Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|-----------------|
| · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | Non applicable. |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · "Règlement type" de l'ONU: | néant |

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
 - RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
 - Prescriptions nationales :
 - Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
 - Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- | | |
|---|------------------------------|
| Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 | |
| 541-02-6 | decamethylcyclopentasiloxane |
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

- Phrases importantes
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- Contact :
 - Regulatory Affairs
 - Tel.: +49-7195-14-0
 - productsafety.management.de@karcher.com
- Numéro de la version précédente: 6
- Acronymes et abréviations:
 - ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 - IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 - IATA: International Air Transport Association
 - GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 - EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 - ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 - CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 - PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 - LC50: Lethal concentration, 50 percent
 - LD50: Lethal dose, 50 percent
 - PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.03.2025 Numéro de version 7 (remplace la version 6) Révision: 08.03.2024

Nom du produit **VehiclePro Kärcher Polish Plus RM 831**

(suite de la page 10)

SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

· 0·011-360·0 RM 831/1 2·730